

# MOBILISATION GÉNÉRALE DES TERRITORIAUX LE 2 FÉVRIER 2006

## Le S.A.F.P.T. revendique :

- Pour une revalorisation du point d'indice d'au moins 1.8 % qui compenserait la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires pour cette année.
- Une pension de retraite décente.
- Tous les avancements d'échelons au temps minimum sauf cas très exceptionnels.
- Un déroulement de carrière identique pour tous les cadres d'emplois.
- La transformation de tous les emplois précaires en emplois statutaires.

**Le S.A.F.P.T. appelle tous les agents Territoriaux, en signe de protestation contre la précarité grandissante au sein de la F.P.T., à cesser toute activité professionnelle pendant 55 minutes ( de 10h à 10h55) le 2 Février 2006.**

Toutefois, fidèle à sa philosophie, Libre et Indépendant, le SAFPT laisse l'opportunité à chacun de suivre ou non les mouvements nationaux de 24 heures

## **Traitement brut mensuel du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3**

### Cadres d'emplois concernés :

Agent administratif qualifié, agent d'animation qualifié, agent de salubrité, agent des services techniques, agent du patrimoine, agent social qualifié de 2<sup>ème</sup> classe, agent technique, aide médico-technique qualifié, aide opérateur des activités physiques et sportives, ASEM de 2<sup>ème</sup> classe, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de soins, garde-champêtre, gardien de police municipale, gardien d'immeuble, sapeur-pompier de 2<sup>ème</sup> classe

**1235,35 € (SMIC au 30/06/2005 : 1217.88 € Brut)**

### Sur 24 Ans :



- Coût de la vie + 140.53 %
- Salaire + 124.53 %

**= - 16 % de perte de pouvoir d'achat.**

**LE SAFPT PROTESTE CONTRE LES PROPOSITIONS SALARIALES DU MINISTRE QUI SONT EN RÉALITÉ UNE PROGRAMMATION DE *PERTE DU POUVOIR D'ACHAT***